

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025 A 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ÉGLISE-NEUVE-D'ISSAC (Dordogne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre DEFFREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 avril 2025.

Présents : Jean-Pierre DEFFREIX, Karine BUFFARD, Monique CHAUFFAILLE, Laetitia DEFFIEUX, Maëva DUCATEZ, Julien DUVAL, Bruno LESFARGUES, David MAINGOT, Sandra NOUAILLE.

Absents excusé : Christophe BESSE (Pouvoir à Monique Chauffaille)

Invité : Monsieur DE VENCAY, Conseiller aux décideurs locaux

A été élu secrétaire de séance : David MAINGOT.

ORDRE DU JOUR :

1 - Validation du compte-rendu du conseil municipal du 15/11/2024

Le conseil municipal valide ce compte-rendu à l'unanimité.

2 - Vote du Compte Financier Unique 2024

Le conseil municipal adopte ce Compte Financier Unique à l'unanimité.

3 - Affectation du résultat 2024 sur le budget 2025

Le conseil municipal adopte cette affectation à l'unanimité.

4 - Vote des taux des taxes directes locales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux au même niveau que l'année dernière.

5 - Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions proposées par Monsieur le Maire.

6 – Vote du taux de fongibilité des crédits

Le conseil municipal adopte les taux à l'unanimité de 7,5 % en fonctionnement et 7,5 % en investissement.

7 – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire prononce la clôture de la réunion à 21h00.

**Secrétaire,
David Maingot**

**Président,
Jean-Pierre DEFFREIX**